

PLAN DE REORGANISATION DE L'ARBITRAGE

Synthèse des exigences pour les clubs et territoires

Rappel : Ce plan doit être appliqué identiquement pour tous les clubs de niveau national ou professionnel.

Détails à respecter

- o **La validation d'une école d'arbitrage repose sur un socle de base comprenant :**
 1. **La certification** pour le moins d'**un animateur** pour l'encadrement de l'école (garant de son fonctionnement, interlocuteur privilégié pour le territoire),
 2. **La certification** pour le moins d'**un accompagnateur pour JAJ Club et JAJ T3** (5 matchs à couvrir par l'accompagnateur),
 3. **La certification** pour le moins d'**un accompagnateur pour JAJ T2-T1** (5 matchs à couvrir par l'accompagnateur),
 4. **Un nombre de Juges Arbitres Jeunes comme suit :**
 - **2 JAJ T3-T2-T1 (15-20ans) : de 1 à 3 équipes** engagées en -13ans à -18ans (5 matchs),
 - **4 JAJ T3-T2-T1 (15-20ans) : de 4 à 6 équipes** (idem ci-dessus),
 - **6 JAJ T3-T2-T1 (15-20ans) : de 7 à 9 équipes** (idem ci-dessus),
 - **8 JAJ T3-T2-T1 (15-20ans)** maximum à partir de 10 équipes et plus.

NB : Les JAJ Club (13-14ans) ne sont pas pris en compte dans ces exigences.

1 juge superviseur certifié (pour tout club du régime général)

2 juges superviseurs certifiés pour tout club qui évolue en milieu Professionnel.

Concernant les **exigences de territoire** et plus particulièrement à l'attention des clubs régionaux, chaque territoire est libre d'adapter celles-ci selon une nécessité de terrain.

Cette adaptation concerne uniquement le nombre de **Juges Arbitres Jeunes**. L'encadrement (animateur-accompagnateur) doit être maintenu conformément à ce qui a été voté à l'AG de Nancy.

Concernant les **contrôles de fin de saison** :

l'ITFE ou à défaut l'ETR s'assure de la certification des animateurs, accompagnateurs et juges superviseurs.

La CTA s'assure :

- du nombre de JAJ nécessaires /structure
- du nombre de matchs effectués par chaque JAJ
- des quotas en nombre de juges superviseurs

Echéancier à respecter dans le cadre de la mise en place des 3 pôles d'activité (formation - Juges Arbitres Jeunes – Juges Arbitres)

Septembre 2018 : Le Pôle formation est opérationnel

Mai 2019 : les clubs régionaux et nationaux possèdent des animateurs et pour le moins 1 accompagnateur certifiés, le contrôle est effectué en fin de saison par l'ITFE ou ETR

Septembre 2019 : Le Pôle Juge Arbitre Jeune est opérationnel

Mai 2020 : les clubs régionaux et nationaux doivent valider leurs JAJ (Nbr de JAJ + Nbr de matchs) le contrôle est effectué en fin de saison par la CTA

Septembre 2020 : Le Pôle Juge Arbitre est opérationnel

Mai 2021 : le groupe de Juges Arbitres (indépendant) est identifié, la gestion de ce groupe est assurée par la CTA

Concordance dans gesthand des grades des Juges-Arbitres Territoriaux (JAT) et des Juges-Arbitres Jeunes (JAJ) suite à la réorganisation de l'arbitrage :

Juges-Arbitres (sénior départementaux) : D1-D2-D3-D4 : **nouvel intitulé JA T3**

Juges-Arbitres (sénior territoriaux) :

R1 : **nouvel intitulé JA T1**

R2-R3-R4 : **nouvel intitulé à JA T2**

Les niveaux de désignation

- Les **Juges Arbitres nationaux** interviennent prioritairement sur des niveaux professionnels, nationaux et occasionnellement au niveau régional,
- Les **Juges Arbitres territoriaux de niveau 1** interviennent prioritairement sur des niveaux régionaux et occasionnellement au niveau national,
- Les **Juges Arbitres territoriaux de niveau 2** interviennent prioritairement sur des niveaux régionaux et occasionnellement au niveau départemental,
- les **Juges Arbitres territoriaux de niveau 3** interviennent prioritairement sur des niveaux départementaux et occasionnellement au niveau régional,

JAJ : Juge Arbitre Jeune

PRE JA : **nouvel intitulé JAJ Club** (années d'âge entre 13 et 14ans)

CJA : **nouvel intitulé JAJ T3** : du ressort du territoire et du club (années d'âge entre 15 et 16ans)

DJA : **nouvel intitulé JAJ T2** : du ressort du territoire (années d'âge entre 17 et 18ans)

RJA : **nouvel intitulé JAJ T1** : du ressort du territoire (années d'âge entre 19 et 20ans)

Un niveau d'intervention

JAJ Club : compétitions - 9ans => - 11ans

JAJ T3 : compétitions - 13ans => - 15ans, IC

JAJ T2 : compétitions - 16ans => - 18ans Reg => IL - IP

JAJ T1 : compétitions - 18ans Nat => Cpt. Reg. => N3F

Techniciens de l'arbitrage dans Gesthand :

Juge superviseur pour JA T1-T2-T3

2 types d'accompagnateurs :

1. Accompagnateur de JAJ Club et JAJ T3
2. Accompagnateur de JAJ T2-T1